

# LA LETTRE DE L'INTERSYNDICALE CFDT / CGT / SAFPT / UFICT - CGT

JEUDI, 25 MARS 2021, LETTRE N°1 CDE, CCAS, GRAND REIMS ET VILLE DE REIMS

**SIGNEZ EN LIGNE LA  
PÉTITION**

<https://www.unepetition.fr/reims-tempsdetravail>

# 1100

Au format papier

# 259

En ligne

# 1359

Au total



## UNE LETTRE DE L'INTERSYNDICALE POUR UNE LUTTE INSCRITE DANS LA DUREE

L'intersyndicale a décidé de mettre en place une lettre d'information en direction des agents.

En effet, ce mouvement social contre les 1607 heures s'inscrit dans la durée, a minima jusqu'au mois de juillet 2021.

Il est important de vous informer régulièrement.

## FAUX SONDAGE DE L'EMPLOYEUR, LES PROPOSITIONS DES GREVISTES

Lors des 2 Assemblées générales du personnel, les centaines d'agents présents ont débattu de la question du faux sondage de l'employeur.

Ce faux sondage vise à faire légitimer par les agents eux-mêmes les reculs sociaux que l'employeur veut mettre en place pour faire des économies sur notre dos.

Les 2 AG ont décidé d'appeler les agents à adopter deux attitudes envers ce faux sondage:

1) **Ajouter une mention sur le bulletin de réponse** de type « *je souhaite préserver mes acquis sociaux temps de travail et droits à congés par l'instauration de sujétions particulières pour toutes et tous selon les modalités proposées par l'intersyndicale* »

Ou

2) **Boycotter le sondage.**

## L'EMPLOYEUR RECULE, C'EST LE FRUIT DE VOTRE MOBILISATION

Jusqu'au 16 mars, l'employeur fuyait les représentants du personnel et les agents eux-mêmes.

Seules des réunions techniques étaient organisées.

Le 16 mars, il a enfin daigné rencontrer une délégation de grévistes et de membres de l'intersyndicale.

### Pourquoi ?

Les 3 mouvements de grèves ont rassemblé à chaque fois un peu plus de 200 grévistes. Et au total c'est près de 500 agents qui ont fait grève soit 13% des effectifs.

La pétition a été signée par 1400 agents, soit 38% des effectifs.

L'intersyndicale représente 56% des voix à l'élection du Comité technique au Grand Reims.

L'intersyndicale représente 49% des voix à l'élection du Comité technique de la Ville de Reims.

L'intersyndicale représente 100% des voix à l'élection du Comité technique du CCAS.

### Les 1ers reculs de l'employeurs

L'employeur disait qu'il était impossible de maintenir les jours d'ancienneté. C'est désormais possible pour les agents en bénéficiant actuellement.

.../...

# LA LETTRE DE L'INTERSYNDICALE CFDT / CGT / SAFPT / UFICT - CGT

JEUDI, 25 MARS 2021, LETTRE N°1 CDE, CCAS, GRAND REIMS ET  
VILLE DE REIMS

Pour ce faire, il souhaite utiliser la clause dite du grand-père.

**Si l'employeur le fait pour les jours d'ancienneté, il peut le faire pour la 6ème semaine de congés et les jours de pont.**

Ce faisant toute son argumentation autour du caractère impératif de la loi Dussopt tombe.

**De même l'employeur est prêt à décaler la mise en œuvre des 1607 heures pour certaines catégories de personnels du 1er janvier 2022 au 1er septembre 2022.**

Cet aménagement est en contradiction avec l'article 47 de la loi Dussopt qui a posé le principe d'un retour obligatoire à compter du 1er janvier 2022 aux 1.607 heures annuelles de travail pour les Communes et les Communautés.

Il s'agit là très clairement du non respect par l'employeur de la loi Dussopt. Cette entorse au droit est porteuse d'une insécurité juridique flagrante. Elle prouve que l'employeur n'est pas prisonnier de la loi Dussopt comme il tente de le faire accroire.

**De même l'employeur est désormais prêt à reconnaître la pénibilité au travail pour 900 agents en leur attribuant en compensation des jours de RTT au titre de sujétions particulières.**

Qui peut le moins peu le plus. L'employeur peut juridiquement octroyer aux 3600 agents des RTT au titre de sujétions particulières reconnaissant la pénibilité générale de tout travail.

Il s'agit là de 1ers reculs qui en appellent d'autres...



[https://  
www.unepetition.fr/  
reims-tempsdetravail](https://www.unepetition.fr/reims-tempsdetravail)



## L'INTERSYNDICALE ECRIT A L'EXECUTIF POUR LUI PRESENTER SA PROPOSITION DE REGLEMENT DES SUJETIONS

L'intersyndicale a produit une proposition de délibération et une proposition de règlement des sujétions particulières étayé juridiquement et scientifiquement quant à l'objectivation de la pénibilité.

L'intersyndicale a écrit à l'employeur en vue de l'organisation d'une réunion de présentation de travail de 68 pages et d'échange.

## ECHOS DES LUTTES

**Comme nous, ils sont en lutte contre les 1607 heures:** Paris, Plaine Commune rassemblant Saint-Denis, Aubervilliers, Saint-Ouen, Épinay, La Courneuve, Stains, Pierrefitte, Villetaneuse et L'Île-Saint-Denis, Châtelleraut, Toulouse, Nantes, Dieppe, Métropole Européenne de Lille, Calais, Belfort ou Lorient, Toulouse.

**Toulouse:** 2000 pétitions, 500 grévistes

**Maine et Loire:** FO services publics appelle à lutter contre les 1607 heures et soutient le mouvement rémois.

**93:** intersyndicale CGT, FO, CFDT, CFE-CGC, CFTC, SUD, FSU et UNSA.

